

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 21 Janvier 2019

DELIBERATION N°2019-12 DU COMITE SYNDICAL
AVENANTS N°22, 23 ET 24 AU CONTRAT DE CONCESSION
RACCORDEMENT DE DIFFERENTES ZONES D'ACTIVITES

Le comité syndical légalement convoqué le 14/01/2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21/01/2019 dans les locaux de Nièvre numérique à 17H30.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN
Isabelle BONNICEL
Alain BOURCIER
Pascal CHARTIER
Jean-François DUBOIS
Nathalie FOREST
Sébastien GOSSET

Guy HOURCABIE
Vanessa LOUIS-SIDNEY
Pascal MOREL
Virginie PACQUET
Alain REININGER
Denis THURIOT

Etaient Excusés : Régine ROY

Pouvoir de Régine ROY à Guy HOURCABIE

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Guy HOURCABIE

- ↓ Le code général des collectivités (CGCT) ;
- ↓ La délibération n° 2006-13 du comité syndical du 2 octobre 2006 désigne le groupement constitué des sociétés Axione et ETDE en qualité de concessionnaire de travaux et de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit ;
- ↓ Le contrat de concession pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques à haut débit et plus particulièrement l'article 29 ;
- ↓ Les statuts du syndicat mixte Nièvre numérique et notamment l'article 9.2 concernant les ressources du syndicat.

- ↓ VU le rapport n°12

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- ✦ De valider les projets d'avenants n°22, 23 et 24 et leurs annexes ci-jointes ;
- ✦ De valider les projets de convention entre la communauté de communes Nivernais Bourbonnais et Nièvre numérique pour le versement d'une subvention d'équipement et d'autoriser le Président à la signer ;

- ✦ D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à signer les conventions ainsi que tous les documents se rapportant à ces dernières et nécessaires à leurs exécutions ;
- ✦ D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à signer les avenants n°22, 23 et 24 au contrat de concession ainsi que tous les documents se rapportant à ces avenants et nécessaires à leurs exécutions.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont deux pouvoirs

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/03/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/03/2019